

**Le Deuxième Anneau Olympique ou L'Alliance des Trois Mers.
Document à l'appui d'un projet d'Appel au Conseil européen
par Raymond Van Ermen, membre du Forum Permanent de la Société Civile.**

“Il y a encore trop de pays membres qui vivent dans la nostalgie d'une puissance passée. Certains petits pays aussi sont pétris d'imperium en ce qui concerne leur politique extérieure.”

Louis Michel. Commissaire européen, *Le Soir* 2/8/06.

Avec les événements du Moyen-Orient, la montée des risques liés à l'énergie ou à l'eau, on sent bien que pour ces trois ensembles de questions nous allons vers de grands périls. Cette note développe un chapitre du Livre “Plan B, changer la gouvernance européenne (1)” qui propose à l'Europe de créer avec d'autres un “second anneau olympique”. Cette contribution s'inscrit donc notamment dans le cadre du débat sur la “capacité d'absorption” lancée par le Conseil européen et la politique de “voisinage”. Elle propose, compte tenu des leçons du conflit entre Israël, le Liban et la Palestine de mettre en place un cadre multilatéral de développement nouveau. L'objectif est de démontrer que le moment est venu de proposer une “solution intégrée et globale” à trois ensembles d'urgences (i) trouver une réponse nouvelle aux questions sur la crise constitutionnelle et l'élargissement de l'Union, (ii) anticiper sur les défis brûlants en matière de ressources énergétiques et d'eau, (iii) inscrire les interventions pour la paix dans le Moyen-Orient dans un cadre nouveau et global, levier du développement économique et de sécurité pour tous.”

L'Union européenne devrait être co-fondatrice, avec les pays riverains des Mers Méditerranée, Mer Noire et Mer Caspienne qui le souhaitent, d'une Alliance inspirée des précédents de la CECA et du processus d'Helsinki. Cette Alliance serait un “deuxième anneau olympique” où l'Union européenne “s'entrelace” avec des pays des zones d'influence russes, turcophones, sunnites et chiïtes, européennes.

L'Alliance aurait son siège à Istanbul, avec une “Haute Commission”, un “Sénat” et un “Conseil des ministres” et, à Strasbourg, une “Cour de justice”. Elle disposerait de “médiateurs” en matière de conflits armés, de gestion de l'eau, de droits de la personne et des associations. Elle aurait une force militaire d'intervention et devrait assistance à ses membres. Les frontières de l'Alliance et donc du deuxième anneau feraient entrer le Moyen-Orient, en tout ou en partie, dans l'Alliance. L'Alliance serait en place dès 2010 et serait un “fast track” qui permettrait d'ici 4 ans d'avoir en place les outils d'une nouvelle dynamique qui porterait sur 4 corbeilles. Première Corbeille : des politiques de coopération dans les domaines énergétique et de l'eau. Deuxième Corbeille : Création d'une Région Economique Intégrée “encourageant les pays voisins à s'intégrer progressivement dans le marché unique; un marchepied vers la création d'une REI serait donc l'établissement d'une zone de libre échange pour tous les pays de la REI” (2). Troisième Corbeille : Les Droits de la Personne. Quatrième Corbeille : Jeunesse. Ainsi peut-on – par un changement systémique et saut qualitatif – sortir de l'impasse dans laquelle semble s'enfoncer l'élargissement de l'Union européenne. On rencontrera aussi les priorités en termes de sécurité, les attentes du monde des affaires et les appels ignorés à la paix et pour les droits des personnes de la société civile, on ouvrira une nouvelle voie au dialogue de civilisation et de nouveaux mécanismes pour faire régner la paix, la prospérité économique et le bien-être de tous.

Section 1. Trois ensembles et un changement systémique.

Nous avons l'habitude de débattre d'une longue liste de questions difficiles que l'UE traiterait une à une. En fait, plusieurs de ces questions peuvent être regroupées en trois ensembles qui portent respectivement (i) sur nos relations de voisinage et l'élargissement, la capacité d'absorption, (ii) les ressources stratégiques – eau, énergie, matières premières – et les questions de sécurité et d'environnement, (iii) nos relations avec le Moyen-Orient. Pour chacun de ces trois ensembles, si rien ne change, nous allons à la catastrophe comme l'a démontré le scénario TINA (voir Plan B) : implosion de l'Union due à sa politique d'élargissement, double bing-bang lié à une raréfaction des ressources énergétiques en collision avec une nouvelle phase de glaciation due à la fonte des glaces, basculement encore davantage du Moyen-Orient dans l'horreur. Avec les événements du Moyen-Orient, le sentiment croissant d'un conflit de civilisations, la montée des risques liés à l'énergie ou à l'eau, on sent bien que pour ces trois ensembles de questions nous allons vers de grands périls.

Nous pensons que le moment est venu de faire un "saut qualitatif", c'est la raison première de l'Alliance des 3 Mers. Si l'on traite ces trois ensembles comme un tout cohérent, on crée un changement systémique qui permettrait de trouver une solution "globale" à ces trois ensembles de questions. Evidemment, cela supposera des changements majeurs car le nouvel anneau olympique que constituerait cette Alliance des 3 Mers entraînerait des bouleversements. Dans le deuxième anneau olympique, les puissances obligées de converger sont les zones d'influence russes, turcophones, sunnites et chiites, européennes. Les frontières de l'Alliance et donc du deuxième anneau feraient entrer le Moyen-Orient, en tout ou en partie, dans l'Alliance. Cela ouvrirait aussi des possibilités économiques formidables et ouvrirait un nouveau chapitre dans les relations entre civilisations.

Le renforcement de la FINUL pour le Liban Sud incluant plusieurs pays de l'Union européenne nous encourage car c'est un premier pas dans la direction que nous proposons. Le saut qualitatif sera de passer d'un mandat de "maintien de la paix" à une démarche "globale" liant paix et développement. Bien plus, les belligérants d'aujourd'hui pourront soit être demain des partenaires dans l'Alliance observant les règles de non belligérance entre membres sous la protection de l'Alliance, soit si un seul des belligérants entre dans l'Alliance, ses frontières deviendront celles de l'Alliance, stoppant net toute agression contre lui.

Il est plus que temps que l'Union européenne entreprenne de mener un saut qualitatif majeur dans sa politique de voisinage. Dans *PLAN B*, les auteurs ont déjà indiqué combien ce saut qualitatif est nécessaire pour sortir de l'impasse dans laquelle s'enfonce l'élargissement de l'Union européenne. Il est en effet possible de respecter tout à la fois les engagements en matière de nouvelles candidatures, de garder les portes de l'Union ouverte, d'accélérer le processus de coopération et d'apaiser les inquiétudes des citoyens.

Comment ? En mettant en œuvre la stratégie « des anneaux olympiques » ! C'est-à-dire une politique de voisinage qui n'implique plus une Union grandissant comme un empire par cercles concentriques de plus en plus larges ! Mais au contraire qui propose à ses voisins d'instaurer des cercles de coopération sur des défis majeurs,

cercles qui – tout comme les cercles olympiques – sont décentrés mais entrelacés et représentent une communauté politique poursuivant ses objectifs spécifiques, disposant de ses propres institutions et engagée à faire progresser les Droits Fondamentaux.

Le premier de ces anneaux olympiques est l'Union européenne elle-même. Cet anneau représente l'ensemble des Etats européens membres de l'Union. Il faut maintenant instaurer **le second anneau olympique : l'Alliance des Trois Mers** pour accélérer la coopération avec nos voisins dans un cadre multilatéral d'un nouveau type. L'Alliance des 3 Mers deviendra ainsi une région du monde pilote en termes de mise en oeuvre des droits fondamentaux et du concept de sécurité humaine comme défini par la Commission ad hoc des Nations Unies : *“Assurer la sécurité humaine signifie protéger les libertés vitales - ces libertés élémentaires qui devraient caractériser chaque vie humaine. Cela veut dire protéger les personnes contre les menaces ou les situations les plus critiques et les plus répandues. Cela veut dire élaborer des politiques dans le domaine social, économique, militaire, culturel et dans la gestion de l'environnement qui, prises ensemble, forment les éléments constitutifs de la survie, de la dignité et du bien-être minimum”* (3).

L'Alliance des 3 Mers est un mécanisme qui, à l'exception de la politique de voisinage auquel il se substituerait, ne “remplace” pas les processus engagés en matière d'élargissement et de zone de libre échange. Mais l'Alliance serait en place dès 2010, date de l'entrée en vigueur de la zone de libre échange euro-méditerranéenne qui en serait partie intégrante. L'Alliance dès 2010 sera un “fast track” qui permettra d'ici 4 ans d'avoir en place les outils d'une nouvelle dynamique portant sur 4 corbeilles :

- Première Corbeille : des politiques de coopération, de paix et de développement dans les domaines énergétique et de l'eau
- Deuxième Corbeille : Création d'une Région Economique Intégrée telle que demandée par la European Roundtable of Industrialists. (2)
- Troisième Corbeille : Les Droits de la Personne
- Quatrième Corbeille : Jeunesse.

Section 2. Réflexions sur l'Union européenne.

Pourquoi une approche nouvelle ?

L'avantage de l'Alliance comme nouvelle “méthode” inspirée des précédents de la CECA et du processus d'Helsinki ne se mesure que si l'on accepte que les défauts des politiques actuelles puissent être débattus... Il y a en fait un ensemble de raisons pour lesquelles de larges secteurs de la société civile ne soutiendront pas leurs dirigeants – voire les combattront – s'ils n'innovent pas :

1. La capacité d'absorption de l'Union européenne est déjà dépassée (à tout le moins si on ne veut pas faire le lit de l'extrême droite) et celle de l'Union dans 10 ans ne peut être sérieusement mesurée tant la question est de nature “psychologique”. Le processus d'élargissement est à la fois trop rapide par

- rapport à la psychologie des peuples (4) et trop lent par rapport aux urgences pour la paix.
2. Le processus a en fait commencé à dérailler avec les conditions dans lesquelles s'est faite l'entrée de Chypre. La situation empirera très vite si les indications concernant l'emprise mafieuse en Bulgarie et Roumanie venaient à se confirmer.
 3. Le risque aujourd'hui est double : revenir sur les engagements pris est une menace pour la paix (notamment dans les Balkans), mais passer au-dessus des citoyens renforcera le rejet de l'Union imprégnée d'une dérive dictatoriale (comme le montre les propositions pour que le traité constitutionnel refusé par les citoyens, ne soit pas – une fois remanié – soumis à référendum) et qui là aussi fait le lit de la montée de l'extrême droite.
 4. La politique de voisinage comme la politique de commerce extérieur avec le Bassin Méditerranéen sont conduites comme les politiques d'un *Empire* qui impose sa loi à ses vassaux. Elles sont basées sur une méthode de négociation bilatérale et non multilatérale.
 5. Ce retour à l'approche bilatérale s'explique, outre le "plaisir pour certains de l'élite de se penser comme à la tête d'un nouvel empire", par l'échec de l'approche multilatérale que représente le partenariat euro-méditerranéen, notamment en raison du conflit israélo-palestinien, mais aussi en raison de l'absence d'action sérieuse dans les domaines des droits de la personne.
 6. Le partenariat euro-méditerranéen est un échec du point de vue des citoyens et le monde des affaires ne doit pas attendre de soutien pour son "grand marché unique" si, parallèlement, on ne progresse pas beaucoup mieux en matière de droits de la personne.
 7. Avec l'entrée de la Turquie dans l'Union, celle-ci ne sera plus un "Club Chrétien" mais risque de devenir un "Club Colonial" (5) puisqu'elle accueillera tous les anciens colonisateurs du monde arabe. Il ne faut pas donner au monde arabe le sentiment d'être exclu.
 8. Les relations avec la Russie sont une question clef. Elle est devenue plus hostile à l'U.E. La perspective d'une adhésion de la Turquie l'inquiète. (6)
 9. Pour sortir de la crise du Proche-Orient, il faut créer une nouvelle "catharsis", c'est l'objet des 4 corbeilles de l'Alliance.

Mettre l'accent sur une Alliance des 3 Mers plutôt qu'une politique euro-méditerranéenne et construire une politique autour de 4 corbeilles serait prendre en compte des changements majeurs

- Constater l'échec de la politique euro-méditerranéenne, notamment empoisonnée par le conflit entre Israël et ses voisins (7).
- Tenir compte de l'élargissement du "champ de compétence" de l'Union à la Mer Noire avec l'entrée dans l'Union de la Bulgarie et de la Roumanie.
- Tenir compte que le terrain d'action de la Turquie est la partie Est de la Méditerranée, la Mer Caspienne et la Mer Noire.
- Observer que les accords entre compagnies du secteur gazier, le Russe Gazprom et l'Algérienne Sonatrach, appellent de façon urgente une nouvelle approche inspirée de la CECA.
- Ouvrir un chapitre nouveau dans nos relations avec la Russie, pays eurasiatique qui serait, au sein de l'Alliance des 3 Mers, une "puissance" qui trouverait là une "perspective géostratégique réaliste permettant à la Russie de

retrouver un rôle international et les ressources nécessaires pour engager sa modernisation” (6).

- Noter que le monde des entreprises, par l’intermédiaire de la ERT, a franchi le pas et elle aussi propose de découpler Union européenne et Grand Marché Intérieur (2).
- Refuser que les peuples, les attentes des jeunes, les droits de la personne, en particulier celles des femmes, les droits à la libre association restent les laissés-pour-compte comme c’est encore le cas aujourd’hui avec la politique euro-méditerranéenne.

	Paix	Marché	Développement	Institutions
Années 1950	Charbon et acier	Agriculture Améliorer le commerce et les investissements	FEDER	CECA (1951) Traité de Rome. Communauté européenne
Années 1980 9 novembre 1989.	Panier d’Helsinki OSCE Allemagne unifiée. Fin de la Guerre Froide	Monnaie unique	Infrastructure, technologie, recherché, éducation, environnement, développement régional, immigration, justice & police	Acte Unique européen (1987) pour l’établissement d’un marché unique 1992 Augmentation des pouvoirs du Conseil européen, du Parlement européen et de la Cour européenne de Justice Banque Centrale européenne
Années 1990	Echec en Yougoslavie	Marché unique (1992)	Intégration Critères de Copenhague (démocratie & élargissement) Développement durable	Traité de Maastricht (1991). Pacte de Stabilité et de Croissance de l’Union européenne (1996)

Années 2000	Euro-corps	Euro (2002)	Charte des Droits Fondamentaux Eradication de la pauvreté Commerce libre & équitable	Constitution européenne (2009)
Années 2010	Alliance des Trois Mers pour la Sécurité humaine	Zone de libre échange & Région Economique Intégrée de l'Alliance	Ordre du jour pour la sécurité humaine	Conseil, Sénat, Haute Commission et Cour de Justice de l'Alliance

“l’Europe des Résultats” ? L’Alliance, un “Incubateur” de “succès”.

Si les responsables politiques et le monde des affaires veulent poursuivre leur agenda sans élargir le fossé avec les citoyens, ni transformer l’Union en dictature d’une oligarchie européenne (que les peuples de l’ère de la société de la connaissance et l’Internet ne laisseront de toute façon pas se faire), il faut dans les domaines couverts par les 4 corbeilles proposés plus haut que les “succès” soient convaincants.

L’Alliance sera dès lors, pour les pays qui y participeront, un cadre multilatéral de nature à

1. être un cadre de coopération étroite avec leurs voisins sur la base de “chartes” respectivement pour l’énergie (8), l’eau, le commerce libre et durable, les droits de la personne, les échanges de jeunes,
2. apporter des résultats beaucoup plus évidents dans les domaines des 4 corbeilles,
3. permettre aux pays candidats à l’entrée dans l’Union de se préparer graduellement (comme le propose la ERT) et réussir des “success stories”.

Tous les pays riverains des trois mers auraient vocation à devenir membres de l’Alliance pour autant qu’ils souscrivent aux chartes adoptées en commun et aux mécanismes y liés. La signature et la ratification des chartes seront un préalable nécessaire et contraignant.

L’approfondissement de l’Union.

L’Alliance telle qu’elle est proposée est une Institution, avec son siège, sa “Commission”, son “Conseil”, son “Sénat”, son “Comité des Partenariats Economiques, Culturels et Social” à Istanbul (un lieu géostratégique et symbolique majeur appelé à devenir nouveau centre de gravité), sa “Cour de Justice” y compris un Tribunal en Référé à Strasbourg au côté de la Cour européenne des Droits de l’Homme.

Les conflits éventuels entre Cours de Justice compétentes (Luxembourg pour l'Union européenne et Strasbourg pour l'Alliance) sont soumis à arbitrage par une chambre conjointe.

Le budget de la politique de voisinage de l'Union est transféré à l'Alliance. Des programmes comme Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée sont transférés à l'Alliance.

Cette alliance sera aussi un levier pour un approfondissement de l'Union européenne en ce que l'Alliance associerait l'Union comme telle (et non ses Etats Membres) avec ses voisins. L'Union européenne qui siège au nom des Etats Membres de l'Union aura mis en place des mécanismes spéciaux de consultation avec tous les Etats membres (puisque les domaines couverts conduisent à des politiques communes dans le domaine du marché unique, de l'énergie, du commerce extérieur par exemple) et de coopération renforcée (minimum 8) avec les Etats membres de l'Union du pourtour des 3 Mers : Espagne, France, Italie, Grèce, Slovénie, Chypre, Malte et ceux qui sont appelés à la rejoindre : Bulgarie, Roumanie, Turquie, Croatie.

Section 3. Réflexions sur le Deuxième Anneau.

L'expansion du modèle communautaire au-delà des frontières de l'Europe

L'Alliance aura sa propre pérennité et sa propre évolution. Tous les Etats qui y adhéreront et l'Union y adhèrent dans les mêmes conditions. Tous les Etats qui y participent auront des objectifs communs, de paix et de co-développement et auront accès à de nouvelles opportunités économiques, commerciales et financières.

L'Alliance rassemblerait l'Union européenne et (i) des Etats qui n'ont pas vocation à adhérer à l'Union, comme la Russie ou l'Iran, à côté (ii) d'Etats qui ont vocation à y adhérer, comme la Croatie et la Turquie ainsi que (iii) des Etats hors de l'Union qui peuvent souhaiter s'associer à des mécanismes de l'Union – comme le marché unique – sans faire directement partie de l'Union (une situation que l'on connaît d'ores et déjà avec l'association de la Norvège, de l'Islande, de la Suisse notamment).

Pour les Etats candidats à l'entrée dans l'Union, cette Alliance – mise en place dès 2010 alors que tout nouvel élargissement, au delà de la Bulgarie et de la Roumanie, n'aura pas lieu avant 2015/2020 – avec ses institutions, ses résultats, sera aussi une opportunité pour convaincre du caractère bénéfique de leur entrée dans l'Union ou une opportunité d'explorer une "alternative" à une candidature à l'entrée dans l'Union. L'Alliance aurait l'immense avantage de permettre d'étendre le modèle communautaire sans devoir trancher maintenant la question des "frontières" et d'éviter qu'un "non" à l'entrée dans l'Union ne tourne au drame.

Ne nous laissez pas seuls, face à face.

"Ne nous laissez pas face à face". Cet appel d'un sage parmi les diplomates israéliens (9) est la "sagesse" quand elle émane du "fort" et le "cri" lorsqu'elle émane du faible. Les forts, ce sont les Israéliens face aux Palestiniens, les Turcs face aux Kurdes, les

Russes face à leurs voisins, les représentants de l'Union face aux pays de la politique de voisinage. "Ne nous laissez pas face à face", c'est aussi le cri du faible dans ces zones de conflits ou ces prisons à ciel ouvert mais aussi des femmes face aux Islamistes, des associations face aux Etats forts.

L'Alliance des 3 Mers doit devenir un "progrès pour l'humanité". Elle le peut si elle devient un "espace de médiation", inspiré de procédures déjà en vigueur comme le contrôle des élections par l'OSCE, disposant de "médiateurs" et le droit pour ceux-ci de recourir à une procédure de recours en justice en référé auprès d'un tribunal de l'Alliance. Ces médiateurs seraient des équipes de l'alliance, la Cour de Justice et ce tribunal des référés seraient compétents dans les domaines de

- la gestion des conflits armés (avec des missions militaires)
- le contrôle des élections
- le contrôle des enquêtes publiques
- le respect des droits de la personne
- la gestion des ressources rares comme l'eau.

Le souci de ne pas "laisser face à face" sera, avec le co-développement, un des deux axes majeurs de chaque corbeille. Il faudra de nouveaux "outils" comme la fonction de médiateur et un système de tribunal en référé. Utopique ? Les ONG et les juristes ont bien réussi à mettre en forme la "compétence universelle" qui s'étend dans le monde. Nous devrions rassembler des ONG et des juristes aussi innovateurs pour en discuter.

Le rôle des médiateurs sera aussi vital pour faire reconnaître, mettre en oeuvre et faire progresser les droits de la personne et des associations. L'échec du partenariat euro-méditerranéen est de ce point de vue un enseignement. Il faut que la société civile ne soit pas "l'oubliée", le cadet des soucis. Il faut que les personnes qui souffrent de non respect des droits de la personne ne soient elles aussi plus laissées "seules, face-à-face" avec un Etat fort. Il en va de même des associations qui, dans certains pays, sont constamment mis en danger par le pouvoir.

L'entrée dans l'Alliance ne serait pas "automatique" pour tous les Etats riverains mais chaque Etat ou Autorité (comme l'Autorité Palestinienne) qui souscrit aux règles que se sera donnée l'Alliance et en deviendra membre devra être assuré de sa protection - y compris militaire - par l'Alliance.

Section 4. Les Quatre Corbeilles.

Première Corbeille : Energie et Eau Un partenariat pour la paix et le développement.

C'est dans le domaine des ressources naturelles, énergie et eau par priorité, que sont les ferments des conflits armés d'aujourd'hui et de demain. Dans le cas du conflit israélo-palestinien, où le conflit a notamment beaucoup à voir aussi avec la maîtrise de l'eau, comme dans le cas de l'Iran dans le domaine énergétique, la proposition même de mise sur pied de l'Alliance pourrait ouvrir de nouvelles perspectives.

Pour ce qui est de l'eau, au cours des 50 dernières années, 37 conflits avec violence furent enregistrés de par le monde autour de problèmes d'eau et 30 de ceux-ci

concernaient Israël et un de ces voisins (10). Une initiative comme celle de Friends of the Earth où travaillent ensemble ses membres d'Israël, Jordanie et Palestine montre cependant que les voies de la paix de l'eau sont déjà en chantier.

Pour ce qui est de l'énergie, nous devons anticiper et nous préparer à un double "bing-bang" : une nouvelle ère glaciaire due à l'arrêt du Gulf Stream en raison même de la fonte des glaces due au réchauffement climatique, couplée avec le passage du "peak oil". Pour affronter cette situation aux conséquences majeures, l'Union doit se préparer dès maintenant à un éventuel déplacement de son centre de gravité (comme ce fut le cas plusieurs fois dans son histoire) comme à une nouvelle économie. Il n'est pas fait état de ceci pour brandir un scénario catastrophe mais pour encourager à accélérer le passage à une économie énergétiquement efficace dont la mise en oeuvre représentera de grandes potentialités en termes technologiques comme d'emplois. Nous devons tirer les leçons de notre cécité collective et de notre lenteur à réagir autour des problèmes d'environnement, comme le montre le changement climatique annoncé depuis des décennies sans que l'on soit parvenu à anticiper comme il aurait fallu.

"La tension très probable sur les ressources fossiles engendrée par des ponctions rapidement croissantes sur le pétrole et le gaz amplifie l'insécurité d'approvisionnement. Dans ce contexte, les conflits, les catastrophes naturelles, les incidents et accidents techniques peuvent avoir des répercussions majeures sur la sécurité d'approvisionnement en énergie ou l'acheminement des énergies en réseau. Réciproquement, la tension sur ces ressources, en suscitant des craintes sur la sécurité d'approvisionnement, renforce les risques de conflits entre les pays consommateurs soucieux d'assurer coûte que coûte leurs approvisionnements et les pays producteurs. Là encore, les pays les moins développés ne disposent d'aucuns moyens, ni économiques, ni politiques, ni militaires de peser dans ces conflits" (11).

Il faut s'inspirer des pères fondateurs de la CECA et engager avec les pays riverains des 3 Mers une démarche similaire : s'attaquer aux sources potentielles de conflits que sont l'énergie et l'eau. Le Programme Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée, les questions de la distribution des ressources en pétrole et en gaz, d'efficacité énergétique, d'utilisation des ressources renouvelables, seraient traitées dans le cadre de cette corbeille.

L'on sait que la Russie a retrouvé, dans le grand jeu énergétique planétaire, un nouveau souffle pour ses ambitions mondiales. On sait que les rêves de domination de Gazprom, grand adepte du Marché à l'extérieur mais très "tsariste" à l'intérieur, avec ses menaces déjà mises à exécution de couper le robinet donnent des cauchemars aux Européens qui craignent maintenant une alliance Gazprom-Sonatrach. Les Russes s'inscrivent dans un rapport de force. Pour les Européens qui "pèsent peu comparé à la puissance de Gazprom" (12), il faut se donner d'autres cartes. D'où l'intérêt du projet d'Alliance des 3 Mers et de ses 4 Corbeilles qui permettrait à l'Europe et aux autres pays dépendants de la Russie de proposer un nouveau cadre de coopération avec l'Empire russe ouvrant pour la Russie de nouvelles perspectives, notamment en matière de zone de libre échange. Et ce d'autant plus que les Etats-Unis barrent l'entrée de la Russie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

La négociation des chartes sur l'énergie et l'eau serait précédée d'une conférence des investisseurs, privés et publics, dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Il s'agira en effet que ceux ci précisent clairement les conditions et les modalités d'investissements massifs dans les deux secteurs, en soutien au développement et à la paix.

Seconde Corbeille : La Région Economique Intégrée.

Il faut dissocier dans les esprits et les faits l'idée que "le grand marché unique" et "l'Union Européenne" doivent forcément avoir un périmètre identique. C'est pourquoi la deuxième corbeille propose de mettre en place une zone d'échange libre et du développement durable étendue à tous les pays de l'Alliance, avec la possibilité pour ceux qui le voudront de participer à un "marché unique".

De ce point de vue, la position prise par la ERT marque une évolution intéressante (2). *"L'ERT propose que la politique de voisinage de l'UE – qui ne cherche pas en soi de nouvel élargissement – vise à passer à l'établissement d'une Région Economique Intégrée (REI) en adoptant une approche progressive en termes de mise en oeuvre, permettant aux pays d'avancer à leur rythme propre, (...) encourageant les pays voisins à s'intégrer progressivement dans le marché unique, leur offrant la possibilité d'y participer à terme lorsqu'ils en seront capables (...) un marche pied vers la création d'une REI serait donc l'établissement d'une zone de libre échange pour tous les pays de la REI"* .

Ainsi, la zone de libre échange euro-méditerranéenne prévue pour 2010 n'est plus qu'une étape vers un marché unique qui pourrait faire l'objet de nouveaux arrangements institutionnels hors de l'Union.

La ERT a aussi bien compris que le soutien du public sera une clef essentielle. Là où nous divergeons avec la ERT, c'est qu'elle voit sa stratégie dans le cadre de la politique de voisinage telle que définie actuellement.

Troisième Corbeille : Les Droits de la Personne.

La proposition s'inspire du processus d'Helsinki et des mécanismes de la Cour des Droits de l'Homme de Strasbourg.

Toutefois, il ne s'agirait pas de faire simplement un copier/coller. Dans *Plan B*, ses auteurs avaient déjà souligné que les chartes et déclarations sur les droits de l'homme sont appelées à évoluer. La charte fondatrice de la troisième corbeille devrait être le résultat d'un véritable dialogue de civilisations (sans remettre en cause les principes des déclarations des Nations Unies) à partir des propositions de la Commission des Nations Unies sur la Sécurité Humaine. Ce sera un travail qui requerra une ouverture à l'autre. D'un côté *"il nous revient de transformer l'occidentalisation du monde et sa machine à désenchanter et déraciner en un monde plus humain"* (13), comme il nous faut aussi, de l'autre côté, continuer à mettre en place des mécanismes pour que les femmes jouissent dans l'ensemble des pays de l'Alliance de l'entièreté de leurs droits fondamentaux. Ainsi devrait s'ébaucher un projet commun, source de dignité, de fierté et de paix, plongeant dans notre histoire commune, s'attaquant aux défis d'aujourd'hui et pour "réenchanter le monde" de demain.

Forum Permanent de la Société Civile.
Document de Travail.

Pour base de la Charte de la Troisième Corbeille, celle des Droits de la Personne, on dispose de multiples textes de référence pour circonscrire ce que nous avons en commun. Du côté des Pays du Sud du Bassin Méditerranéen, il appartiendra à leur société civile d'identifier les textes de référence. Du côté européen, on aura pour référence notamment la Charte des Droits Fondamentaux mais aussi les textes du Conseil de l'Europe dont de nombreux pays, en particulier la Russie, sont membres. Comme la Charte Sociale européenne du Conseil de l'Europe signée par 45 Etats, ratifiée par 35 et dont 13 ont accepté la procédure de réclamation collective qui est un outil à étudier pour la Charte de l'Alliance. En effet, dans le cas de la Charte sociale du Conseil de l'Europe, un protocole entré en vigueur en 1998 permet à la CES, l'UNICE, l'OIE, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, les organisations d'employeurs et les syndicats de ces 13 Etats, et, pour les Etats qui acceptent cette possibilité, les ONG nationales, de saisir de recours alléguant de violations de la Charte.

La Convention UNECE d'Aarhus sur l'accès à l'information et la participation serait d'application sur tout le territoire de l'Alliance.

Quatrième Corbeille. Jeunesse.

La charte et le contenu des propositions seraient le résultat de débats entre jeunes. Des programmes comme le programme ERASMUS ou le service civil européen pourraient être étendus.

Conclusions.

L'Alliance des 3 Mers se substituerait à la politique de voisinage, offrirait une porte de sortie de la crise du conflit entre Israël et ses voisins, proposerait une nouvelle forme de relation avec la Russie à qui il ne serait pas proposé d'entrer dans l'Union mais de créer – avec l'Union et d'autres partenaires – un second anneau qui aura ses spécificités, créerait un plus grand marché unique et une grande zone d'échange libre et durable, mettrait en place un “incubateur de success stories” pour rassurer l'opinion publique des Etats de l'Union face aux projets d'élargissement de l'Union. On rencontrera ainsi les priorités des responsables politiques de l'Union, les aspirations des pays candidats et de leurs peuples, les attentes du monde des affaires, les exigences pour plus de démocratie interne des citoyens de l'Union ; on ouvrira une nouvelle voie au dialogue de civilisation et de nouveaux mécanismes pour faire régner la paix.

Cette tentative de sortir du chaos par une approche multilatérale à l'échelle régionale rencontrera des résistances furieuses de la part de ceux qui, de tous bords, ont fait une rente du chaos ou souhaitent la montée de l'extrême droite.

Pour nous Européens, le choix est simple : ou bien nous nous embarquons maintenant dans cette grande entreprise que sera la construction du deuxième anneau olympique, ou bien nous n'avons plus qu'à nous préparer à la descente dans le chaos rappelant les pires heures du XXème siècle.

Forum Permanent de la Société Civile.
Document de Travail.

- (1) *Plan B, Changer la Gouvernance européenne*. Boual, Grosjean, Rabier, Spoel, Van Ermen. Edition Labor, 2006.
- (2) *ERT's vision of a bigger single market. The position of the European Round Table of Industrialists on the EU's Neighbourhood policy*.
- (3) Annexe au Rapport de la Commission des Nations Unies sur la Sécurité Humaine. Un Aperçu.
- (4) Selon l'Eurobaromètre du 6 juillet, l'opposition à un nouvel élargissement ne fait que s'accroître : 45% soutiennent (-4) et 42% rejettent (+3) un nouvel élargissement de l'UE. En Allemagne, en France, en Autriche et en Finlande, au moins 6 personnes interrogées sur 10 ne veulent pas d'un nouvel élargissement de l'UE.
- (5) J.L. Bourlanges, *le Monde*, 15.12.04.
- (6) *L'Union européenne et ses périphéries*. Jean-François Drevet. *Futuribles* n°321. Août 2006.
- (7) *2007 : année zéro pour la Méditerranée ?* Sébastien Abis. *Futuribles* n°321. Août 2006.
- (8) Une Charte de l'Energie fut signée il y a 12 ans par la Russie, qui refuse aujourd'hui de la ratifier.
- (9) *Le Monde*, 15 Août 2006
- (10) WBCSD. *Business in the world of water*. p.33
- (11) Les cahiers de GLOBAL CHANGE. Mai 2006.
- (12) *Le Monde*, 5 Juillet 06.
- (13) *Orient-Occident, la fracture imaginaire*. Georges Corm, ancien ministre des finances du Liban. Ed. La Découverte, 2002.

Annexe. Rapport de la Commission des Nations Unies pour la Sécurité Humaine

L'appel que lance la Commission en faveur de la sécurité humaine est une réponse à la prolifération des menaces à l'orée du vingt et unième siècle: notamment le développement négatif et la violence. Les politiques et les institutions doivent répondre à cette insécurité en proposant des moyens nouveaux, plus efficaces, pour la protection des individus et des communautés. Ils doivent aussi leur donner les moyens de développer leur potentiel. L'Etat reste le principal dispensateur de sécurité. Cependant les défis sont devenus plus complexes et les acteurs plus nombreux. En réponse à ces changements, on note que la sécurité de l'état évolue vers le concept élargi de sécurité des gens. Cette tendance correspond à une prise conscience de plus en plus affirmée du rôle que les personnes, individuellement ou en communauté, peuvent jouer dans la conduite des affaires nationales ou internationales.

Pour la Commission, assurer la sécurité humaine signifie protéger les libertés vitales - ces libertés élémentaires qui devraient caractériser chaque vie humaine. Cela veut dire protéger les personnes contre les menaces ou les situations les plus critiques et les plus répandues. Cela veut dire élaborer des politiques dans le domaine social, économique, militaire, culturel et dans la gestion de l'environnement qui, prises ensemble, forment les éléments constitutifs de la survie, de la dignité et du bien-être minimum.

La sécurité humaine est concernée par les conflits et la destitution. Chaque année, plus de 800,000 personnes meurent de manière violente. En 2000, il y avait 16 millions de réfugiés. 2,8 milliards d'individus souffrent de la pauvreté qui se combine souvent avec une santé déficiente, l'analphabétisme et d'autres maux encore. La chaîne reliant pauvreté et destitution aux conflits n'est pas toujours évidente, mais l'exclusion est l'une des causes de la violence. Inversement, la guerre tue, détruit, appauvrit et facilite les activités criminelles. C'est en traitant de la destitution et des conflits d'une manière intégrée que l'on peut espérer faire face aux dangers qu'ils engendrent.

La sécurité humaine contribue à la sécurité des états, donne une dimension supplémentaire au développement humain et renforce les droits de l'homme. Elle contribue à la sécurité des états car elle se concentre sur les personnes et prend en compte des risques qui ne sont pas considérés comme tels par les états. La sécurité humaine ajoute au développement humain, qui propose la croissance dans l'équité, en mettant l'accent sur le développement négatif et ses conséquences. La sécurité humaine s'appuie sur les droits de l'homme, tant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels, et en prolonge l'extension aux communautés.

La sécurité humaine a pour ambition de libérer la personne humaine de la peur et du besoin, ainsi que de permettre son épanouissement. Pour promouvoir ces libertés, la sécurité humaine propose la double stratégie de la protection et de l'habilitation. Les mesures de protection établies par les états, les agences internationales avec le soutien de la société civile protègent les personnes contre certains dangers. Ceci demande un effort concerté et soutenu pour élaborer des normes, des procédures ainsi que les institutions pour les mettre en oeuvre. Les mesures d'habilitation sont destinées à développer les capacités des personnes pour résister aux adversités et réaliser leur

potentiel. L'éducation, l'information, le débat public, le tout faisant partie d'un processus démocratique est essentiel pour promouvoir la capacité individuelle et collective. La protection et l'habilitation sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

Dans un monde plus interdépendant que jamais auparavant, la Commission lance un appel à un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme et des institutions qui le représentent, comme la seule approche permettant de traiter les défis les plus complexes.

Améliorer la sécurité des personnes

Les problèmes causés par les conflits violents et la destitution économique et sociale requièrent une approche intégrée, traitant d'une manière conjuguée les divers aspects qui les caractérisent. La communauté internationale s'est engagée avec la Déclaration du Millénaire à entreprendre des efforts considérables dans le domaine du développement. On ne peut que souhaiter que les Objectifs de Développement du Millénaire soient atteints. Mais si l'on veut que la sécurité humaine devienne réalité on doit les dépasser au moyen d'actions concertées dans le cadre d'une Initiative Mondiale pour la Sécurité Humaine.

Protection des personnes dans les situations de conflit. Les civils, et non les combattants, sont les principales victimes, et parfois les cibles, des conflits violents. Le cadre juridique et les mécanismes qui sont censés protéger les civils pendant les conflits doivent être renforcés. Ceci demande la mise en oeuvre de stratégies intégrées liant les aspects politiques, militaires, humanitaires et sociaux dans une même approche. La Commission propose de placer formellement la sécurité humaine sur l'agenda des questions de sécurité au niveau international, régional et avec les divers acteurs concernés au niveau national. Le respect des droits humains fondamentaux, notamment l'accès à la citoyenneté, et l'observation stricte du droit humanitaire dans les situations de conflit sont deux aspects essentiels pour la sécurité des personnes. Il est également important de mettre fin à l'impunité des auteurs de violations massives des droits de l'homme. Ces efforts, fondés sur le droit et les institutions qui en sont les gardiens, doivent être complétés par des initiatives émanant des communautés concernées et visant à promouvoir la coexistence et la réconciliation. Il est également urgent de subvenir aux besoins vitaux des personnes affectées par le biais de l'aide humanitaire. Une attention particulière doit être donnée à la protection des femmes, des enfants, des personnes âgées, des déplacés et des handicapés. Le désarmement ainsi que la lutte contre la criminalité, notamment le trafic des êtres humains, de la drogue et autres échanges illégaux sont également essentiels.

Protection et habilitation des personnes en mouvement. Pour le plus grand nombre, émigrer constitue une chance d'améliorer les conditions de vie. Pour d'autres, émigrer est le seul moyen pour préserver leur sécurité. C'est le cas des personnes qui sont obligées de fuir car leur vie et leurs biens sont menacés par la guerre, les conflits ou les violations massives des droits de l'homme. Il en existe aussi qui sont forcés de quitter leur lieu de vie pour échapper à une pauvreté extrême, une destitution chronique ou une crise soudaine. Il n'existe pas, aujourd'hui, de cadre juridique internationalement accepté pour réguler les migrations ni protéger les migrants. Une étude sur la viabilité d'un cadre normatif international, prenant en

compte la dimension humaine du problème, devrait être entreprise. Cette étude, qui pourrait être conduite par un groupe de haut niveau doté d'une large représentativité, viserait à maintenir l'équilibre entre la sécurité et les besoins économiques des pays récepteurs et la sécurité humaine des personnes en mouvement. Il est également important d'assurer la protection des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que d'identifier des solutions à leurs difficultés.

Protection et habilitation des personnes à l'issue des conflits. Les accords de paix et de cessez-le-feu peuvent signaler la fin des combats, mais ils n'impliquent pas nécessairement la paix et la sécurité humaine. La responsabilité de protéger les personnes dans les conflits doit être complétée par celle de reconstruire. L'élaboration d'un nouveau cadre et de mécanismes de financement appropriés sont nécessaires pour la reconstruction de pays ravagés par la guerre. Pour assurer la sécurité, il faut démobiliser les éléments armés et renforcer la police civile, il faut subvenir aux besoins essentiels des personnes déplacées, mener de front reconstruction et développement, promouvoir coexistence et réconciliation, créer les conditions d'une bonne gouvernance. La combinaison harmonieuse de ces éléments requiert une structure unifiée intégrant le politique, le militaire, le développement et l'humanitaire, qui opère aussi près que possible du lieu des besoins. Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est nécessaire d'envisager des modes de financement nouveaux, qui faciliteront la cohérence de la planification, des budgets et de la mise en œuvre des activités.

Insécurité économique – le pouvoir de choisir. L'extrême pauvreté continue à faire des ravages. La réforme des marchés et le renforcement d'institutions sociales à l'écoute des populations sont essentiels à son éradication. L'existence d'accords commerciaux équitables et une croissance économique qui profite aussi aux plus pauvres sont essentiels. La sécurité humaine ne se préoccupe pas seulement de la misère extrême, elle est aussi concernée par des effets des crises économiques soudaines, les catastrophes naturelles. La destitution et les risques encourus dans les crises appellent l'établissement de mesures sociales destinées à couvrir les besoins essentiels assurant ainsi un minimum social permettant aux populations affectées par la crise ou la pauvreté chronique de préserver leur intégrité et leur dignité. Les trois-quarts de la population mondiale ne bénéficient d'aucune sécurité sociale ni d'un emploi fixe. Les efforts visant à établir des conditions de vie raisonnables et l'accès à un travail rémunéré doivent être intensifiés. L'accès à la terre, au crédit, à l'éducation et au logement, spécialement pour les femmes démunies, est de la plus haute importance. Une juste distribution des ressources est essentielle pour la sécurité des conditions de vie. Elle peut également permettre de libérer les capacités des personnes qui deviennent les acteurs de leur propre développement. Des mesures de protection sociale appropriées peuvent permettre de développer un minimum économique et social. Les états, avec le soutien du système international, devraient établir des systèmes d'alerte et de prévention pour les catastrophes naturelles, les crises économiques et financières et développer des plans visant à assurer un minimum économique et social.

Services de santé de base pour tous. En dépit des progrès de la médecine, 22 millions de personnes sont mortes en 2001 de maladies curables. Le SIDA sera bientôt la plus grande catastrophe épidémiologique connue. L'impact de la destitution et des conflits sur la santé est particulièrement dramatique. Les services de santé

constituent un ‘bien public’ qui doit être soutenu et renforcé. Il est essentiel d’entreprendre une action de mobilisation et d’investir au niveau social pour permettre l’accès à l’information, pour assurer les soins de santé primaires, pour développer des systèmes d’alerte et pour limiter les conséquences lorsqu’une crise éclate. L’accès aux médicaments essentiels, qui peuvent sauver des vies, est crucial, surtout dans les pays en développement. Un système équitable réglementant la propriété intellectuelle doit être établi, tenant compte à la fois des impératifs économiques et des besoins urgents des populations concernées. La communauté internationale doit également encourager la création d’un partenariat mondial pour la santé, qui pourrait inclure notamment un système global d’observation et de contrôle des maladies transmissibles.

Savoir, compétences et valeurs pour la sécurité humaine. L’enseignement de base, l’information qui donne accès à la connaissance, les compétences à caractère vital et le respect de la diversité sont des notions particulièrement importantes dans l’optique de la sécurité humaine. La Commission insiste sur la nécessité d’assurer l’éducation primaire pour tous, particulièrement pour les filles. Les écoles ne doivent pas être des lieux d’insécurité, mais au contraire, protéger les étudiants de la violence, y compris la violence sexuelle, et fournir la nourriture pour ceux et celles qui en ont besoin. L’éducation doit encourager le respect pour la diversité en aménageant le contenu des études et les méthodes d’enseignement. L’éducation doit également s’étendre à ceux qui détiennent la force publique pour leur inculquer notamment le respect de la loi et les droits de l’homme. Les médias ont un rôle essentiel à jouer dans la diffusion de l’information mais aussi des connaissances. L’éducation et les médias ont la double responsabilité de diffuser l’information, ainsi que de faciliter l’exercice des droits et des responsabilités du public en général en favorisant le débat public.

Sur la base de ce qui précède, la Commission propose des recommandations concrètes dans les domaines suivants :

1. Protection des personnes exposées à la violence des conflits
2. Protection des personnes exposées à la prolifération des armes
3. Assistance pour la sécurité des personnes en mouvement
4. Création de fonds pour la sécurité humaine dans les situations d’après-conflit
5. Appel à une plus grande équité des échanges commerciaux et des marchés
6. Efforts pour établir des conditions de vie minimum dans toutes les régions
7. Haute priorité à l’accès de tous aux soins de santé de base
8. Elaboration d’un système efficace et équitable de propriété intellectuelle
9. Habilitation de tous par le moyen de l’éducation universelle de base
10. Définition d’une identité humaine globale respectant la liberté des individus.